



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 novembre 2024
Français
Original : anglais

Application de la résolution [2732 \(2024\)](#)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rationaliser les tâches de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), comme indiqué au paragraphe 6 de la résolution, et de rendre compte au Conseil de sécurité tous les six mois, soit trois fois au total, le premier rapport devant être présenté avant le 30 novembre 2024, des progrès accomplis au titre des activités prévues au paragraphe 6 en vue du transfert intégral des tâches de la MANUI et de ses fonctions résiduelles. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport du Secrétaire général ([S/2024/369](#)), daté du 7 mai 2024.

II. Synthèse des principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation nationale

2. Le Gouvernement fédéral iraquien a continué de progresser vers les objectifs de développement qu'il s'est fixés dans le cadre de son programme ministériel, grâce à l'adoption de la loi relative au budget fédéral de 2024. Le 3 juin, la Chambre des députés a approuvé les estimations présentées dans les tableaux budgétaires généraux pour l'année 2024 et accordé au Premier Ministre de la République d'Iraq, Mohammed Shia' Al Sudani, le pouvoir de réaffecter au développement régional des provinces qui ne sont pas organisées en région fédérale jusqu'à 2 000 milliards de dinars irakiens (environ 1,6 milliard de dollars des États-Unis) d'allocations budgétaires destinées aux ministères. Le 27 juin, le Président de la République d'Iraq, Abdullatif Rashid, a ratifié la loi relative au budget fédéral de 2024.

3. Le 26 juin, la présidence de la Région du Kurdistan d'Iraq a publié un décret fixant au 20 octobre 2024 la nouvelle date des élections au Parlement de la Région, plusieurs reports ayant eu lieu depuis la date originellement fixée au 1^{er} octobre 2022. Le 20 mai, l'Instance judiciaire électorale a décidé d'attribuer 5 des 100 sièges du Parlement de la Région du Kurdistan aux composantes minoritaires de la Région. Cette décision a fait suite à une décision de la Cour suprême fédérale du 21 février 2024 déclarant inconstitutionnels plusieurs articles de la loi relative aux élections au



Parlement de la Région du Kurdistan, notamment ceux concernant le nombre de sièges au Parlement et les dispositions relatives aux quotas pour les minorités.

4. Le 20 octobre, la Région du Kurdistan d'Iraq a tenu ses sixièmes élections. La Haute Commission électorale indépendante a ouvert en tout 7 070 bureaux de vote dans 1 431 centres de vote pour les élections du 20 octobre et pour le vote spécial du 18 octobre destiné au personnel du secteur de la sécurité iraquien. Le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq, Nechirvan Barzani, a remercié la Haute Commission, le Gouvernement fédéral et la MANUI pour leur contribution au bon déroulement des élections législatives de la Région, soulignant qu'elles revêtaient une grande importance pour le renforcement de l'assise démocratique de la Région. Après avoir voté, le Président de la République d'Iraq a félicité le peuple de la Région du Kurdistan d'Iraq et exprimé l'espoir que son nouveau Parlement réponde aux besoins des citoyens de la Région. Le Premier Ministre de la République d'Iraq a également félicité les citoyens de la Région du Kurdistan, ainsi que ses dirigeants, les partis politiques et les candidats pour leur rôle dans les élections, et a dit sa satisfaction pour le travail fait par la Haute Commission pour assurer le bon déroulement du scrutin. Les élections se seraient déroulées de façon ordonnée et pacifique, sans incident notable.

5. La Haute Commission a publié des résultats préliminaires le 21 octobre. Selon elle, le taux de participation électorale a officiellement atteint 72 %, soit une augmentation notable par rapport aux élections de 2018 (51 %). Sur les 2 899 578 d'électeurs inscrits, 2 087 972 (dont 954 728 femmes) ont participé au scrutin.

6. Bien que les résultats électoraux des conseils provinciaux aient été certifiés en janvier, il a fallu plusieurs mois de négociations avant que les gouverneurs et d'autres postes clés des provinces de Diyala et de Kirkouk ne soient élus, respectivement les 2 et 10 août, mettant ainsi un point final à la constitution des administrations locales des 15 provinces fédérales où des élections ont eu lieu. Dans les deux cas, les sessions du conseil provincial qui ont abouti à l'élection des gouverneurs de Diyala et de Kirkouk et de plusieurs autres postes clés se sont déroulées à Bagdad dans un contexte de division politique persistante entre les parties prenantes, en l'absence des membres du conseil opposés aux candidats vainqueurs au poste de gouverneur. Le 8 août, le Président de la République d'Iraq a officiellement confirmé Adnan al-Shammari à la fonction de Gouverneur de la province de Diyala lors d'une cérémonie au cours de laquelle il a souligné qu'il importait de « tirer parti de la diversité et du pluralisme qui caractérisent Diyala pour en faire une source de force ».

7. Le 10 août, 9 des 16 membres du conseil provincial de Kirkouk se sont réunis à Bagdad pour élire le Chef de la section de Kirkouk de l'Union patriotique du Kurdistan, Rebwar Taha, à la fonction de Gouverneur, dans le cadre d'un processus qui a suscité des objections juridiques de la part de certaines parties prenantes, notamment le Front turkmène d'Iraq. Le 13 août, celui-ci a appelé ses partisans à manifester à Kirkouk pour contester l'élection du Gouverneur et le déroulement de la session du 10 août, qui, selon lui, avait exclu la composante turkmène de Kirkouk. Le même jour, le Président de la République d'Iraq a publié un décret confirmant Rebwar Taha dans ses fonctions de Gouverneur de la province de Kirkouk. Le 20 août, le dirigeant du Front turkmène d'Iraq, Hasan Turan, a confirmé lors d'une conférence de presse que son parti contestait la légalité de la session du 10 août, notamment en saisissant la Cour suprême fédérale, qui devait se prononcer le 6 novembre.

8. La présidence de la Chambre des députés était vacante depuis le 14 novembre 2023 et c'est le Premier Vice-Président Mohsen al-Mandalawi qui en assurait l'intérim. Le 31 octobre, Mahmoud al-Mashhadani a été élu Président de la Chambre. Dans son discours d'investiture, il a promis de travailler avec tous les membres du Parlement.

9. Le 8 septembre, lors d'une allocution télévisée, le Premier Ministre de la République d'Iraq a donné un coup de projecteur sur les différentes réalisations de son gouvernement, soulignant notamment l'importance qu'il accordait à la fourniture de services publics aux citoyens, à la lutte contre le chômage, la pauvreté et la corruption, ainsi qu'aux réformes économiques. Il a présenté les projets de développement mis en œuvre en faveur de l'éducation, du logement, de la protection sociale, de l'approvisionnement en électricité et des infrastructures publiques en général, ainsi que pour stimuler les secteurs de l'agriculture et de l'emploi. Il a également mis en avant l'action menée par le Gouvernement pour accélérer des projets stratégiques tels que celui de Route du développement et le port maritime de Faou.

10. Les négociations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan se sont poursuivies concernant le partage des recettes, la gestion des hydrocarbures, la gestion des frontières et le versement des traitements des fonctionnaires dans la Région du Kurdistan d'Iraq, entre autres grandes questions, et ont été marquées par des visites de haut niveau à Bagdad et à Erbil. En outre, du 3 au 5 juillet, le chef du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani, a effectué sa première visite officielle à Bagdad depuis 2018 afin d'aborder de grands dossiers avec des représentants du Gouvernement fédéral, y compris le Premier Ministre, et des responsables de partis politiques. Le chef de l'Union patriotique du Kurdistan, Bafel Talabani, s'est régulièrement rendu à Bagdad au cours de la période considérée. Les traitements des fonctionnaires de la Région du Kurdistan d'Iraq ont été versés de janvier à août 2024 grâce à des transferts financiers du Ministère fédéral des finances dont a bénéficié le Gouvernement de la Région du Kurdistan, avec des retards récurrents liés, entre autres, à l'audit des barèmes des traitements.

B. Évolution de la situation régionale

11. Tout au long de la période considérée, le Premier Ministre et le Gouvernement iraquien ont continué de collaborer activement avec des dirigeants régionaux et internationaux de premier plan afin de renforcer la coopération arabe et islamique pour exiger un cessez-le-feu à Gaza et au Liban, désamorcer les tensions dans toute la région et répondre aux besoins humanitaires urgents. Le 11 juin, le Premier Ministre a participé à la conférence de haut niveau intitulée « Appel à l'action : une aide humanitaire urgente pour Gaza », qui s'est tenue en Jordanie. Dans son discours, il a souligné qu'il fallait parvenir de toute urgence à un cessez-le-feu, ce qu'il a répété le même jour lors d'une réunion avec le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Antony Blinken, en marge de la conférence. Le 14 juin, lors d'un appel téléphonique avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, visant à discuter de l'action à mener pour renforcer la stabilité en Iraq, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, Fuad Mohammad Hussein, a exprimé ses inquiétudes quant à la possibilité d'une escalade régionale. En outre, lors d'une réunion tenue le 8 juillet à Bagdad avec le Sous-Secrétaire d'État adjoint à la défense pour le Moyen-Orient, Daniel Shapiro, le Premier Ministre a exhorté la communauté internationale à faire pression pour mettre fin au conflit à Gaza et apporter une aide humanitaire au peuple palestinien.

12. Lors du sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui s'est tenu à Washington les 9 et 10 juillet, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq a souligné que les pressions internationales étaient indispensables pour mettre fin à la guerre à Gaza. Lors d'une visite en République islamique d'Iran le 30 juillet pour l'investiture du Président de la République islamique d'Iran, Massoud Pezeshkian, le Premier Ministre a rencontré le Guide

suprême de la République islamique d'Iran, l'ayatollah Ali Khamenei. À cette occasion, les deux dirigeants ont affirmé la nécessité de mettre fin au conflit à Gaza. Après l'assassinat du Président du Bureau politique du Hamas, Ismaïl Haniyeh, à Téhéran le 31 juillet, le Premier Ministre a eu deux conversations téléphoniques avec le Secrétaire d'État des États-Unis, les 4 et 12 août, au cours desquelles il a insisté sur le fait que tout effort visant à empêcher une escalade régionale était tributaire d'un arrêt des hostilités dans la bande de Gaza. Dans une lettre datée du 11 août 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, il s'est dit profondément alarmé par les opérations militaires israéliennes dans le Territoire palestinien occupé et au Liban, a mis en garde contre les violations des résolutions du Conseil de sécurité et a demandé que des mesures soient prises pour empêcher une nouvelle escalade, avertissant que l'inaction pouvait entraîner une guerre régionale de grande ampleur. Il a répété ces points le 26 septembre dans le discours qu'il a tenu lors de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Il a également chargé son gouvernement d'envoyer de l'aide au Liban et d'accueillir des citoyens libanais déplacés en raison du conflit. Au cours de la semaine du 29 septembre, il s'est entretenu avec le Premier Ministre de la République libanaise, Mohammad Najib Azmi Mikati, le Président du Parlement libanais, Nabih Berri, l'Émir du Qatar, Tamim bin Hamad Al Thani, le Roi Abdallah II de Jordanie et le Président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah Al-Sissi. Le 12 octobre, lors d'une conversation téléphonique avec le Président de la République française, Emmanuel Macron, il a rappelé qu'il importait de déployer des initiatives diplomatiques pour mettre fin au conflit et fournir une aide humanitaire aux peuples palestinien et libanais. Dans des lettres identiques datées du 10 octobre adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, l'Iraq a demandé au Conseil de prendre « immédiatement des mesures concrètes pour obliger les autorités d'occupation israéliennes à répondre de leurs actes et pour empêcher de nouvelles violations du droit international et de la souveraineté des États de la région du Moyen-Orient » (voir [A/79/542-S/2024/764](https://undocs.org/fr/A/79/542-S/2024/764)).

13. Le 22 septembre, le Premier Ministre de la République d'Iraq et le Prince héritier du Koweït, le cheikh Sabah Khaled Al-Sabah, se sont rencontrés en marge du Sommet de l'avenir, tenu à New York. À cette occasion, les deux parties ont réaffirmé leur volonté de développer des relations bilatérales et décidé de reprendre les réunions du comité technique conjoint. Le 25 septembre, une déclaration commune a été publiée à l'issue de la réunion ministérielle entre les États-Unis et le Conseil de coopération du Golfe, dans laquelle les décisions prises un an plus tôt concernant les questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït ont été réaffirmées <https://undocs.org/fr/A/79/542>.

14. Le 3 octobre, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq a rencontré à Washington la Secrétaire d'État adjointe des États-Unis aux affaires du Proche-Orient, Barbara Leaf. Les discussions ont porté sur l'importance de régler les questions en suspens avec le Koweït ; à cet égard, le Ministre a souligné les récents pourparlers entre les délégations iraquienne et koweïtienne à New York. Le 16 octobre, à l'issue de leur premier sommet, l'Union européenne et le Conseil de coopération du Golfe ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont renouvelé leur appui aux résolutions [2107 \(2013\)](#) et [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité et souhaité que le Conseil de sécurité continue de suivre la question.

C. Situation en matière de sécurité

15. Les tensions régionales persistantes, notamment le conflit à Gaza, au Liban et en Israël, ont continué de se répercuter sur l'évolution des conditions de sécurité en

Iraq. Entre le 1^{er} mai et le 22 octobre, le groupe autoproclamé « Résistance islamique en Iraq » a revendiqué des attaques contre des cibles israéliennes, dont la plupart n'ont pas été confirmées. La « Résistance islamique en Iraq » n'a pas revendiqué d'attaques contre des installations des États-Unis d'Amérique ou de la coalition internationale contre Daech en Iraq et en République arabe syrienne depuis le 4 février.

16. Au cours de la période considérée, des acteurs non étatiques ont revendiqué au moins cinq attaques visant des installations des États-Unis d'Amérique ou de la coalition internationale contre Daech en Iraq et en République arabe syrienne, tandis que d'autres attentats contre des installations relevant des États-Unis n'ont pas été revendiqués. Le 8 août, les États-Unis ont confirmé qu'un attentat à la roquette avait visé, le 5 août, la base aérienne d'Aïn el-Assad, dans la province d'Anbar, faisant cinq blessés parmi les militaires américains. Le porte-parole adjoint du Département de la défense des États-Unis s'est également félicité de l'annonce, par le commandement des opérations conjointes en Iraq, de l'arrestation de cinq individus par les forces de sécurité irakiennes, en lien avec cet attentat. Dans une déclaration du 6 août, le commandement des opérations conjointes en Iraq a expressément dénoncé toute action mettant en danger les bases militaires irakiennes, les missions diplomatiques ou les conseillers de la coalition internationale. Le 10 septembre et le 1^{er} octobre, l'ambassade des États-Unis à Bagdad a confirmé que des tirs de roquettes avaient visé le Centre d'appui diplomatique de Bagdad, situé près de l'aéroport international de la ville, sans faire de blessés. Le 31 juillet, le Département d'État des États-Unis a confirmé avoir mené, le 30 juillet, une « frappe aérienne défensive » contre une installation située dans la province de Babel. Selon les informations communiquées par les autorités irakiennes, y compris les Forces de mobilisation populaire, quatre membres des Forces ont été tués. La frappe a été largement condamnée par le Gouvernement et les partis politiques irakiens, qui l'ont considérée comme une violation de la souveraineté de leur pays, ce qui a ralenti le travail mené pour faire aboutir les négociations en vue de faire évoluer la coalition internationale contre Daech en une coopération bilatérale en matière de sécurité.

17. Le Gouvernement irakien est resté fermement mobilisé sur la question de la présence future de la coalition mondiale contre Daech. Les 22 et 23 juillet, une délégation irakienne dirigée par le Ministre de la défense, Thabet al-Abbasi, a participé, à Washington, au deuxième dialogue sur la coopération en matière de sécurité conjointe entre l'Iraq et les États-Unis. Dans une déclaration commune, il a été indiqué que les échanges ont fait fond sur les travaux menés par la Commission militaire supérieure Iraq-États-Unis au cours des six derniers mois, qui ont porté sur l'évaluation de la menace représentée par Daech, des besoins opérationnels et des capacités des forces de sécurité irakiennes, et que les discussions ont porté sur le travail à mener pour renforcer la coopération et l'assistance bilatérales en matière de sécurité.

18. Le 27 septembre, l'Iraq et les États-Unis ont publié, par l'intermédiaire du Département d'État des États-Unis, une déclaration commune dans laquelle ils ont annoncé que la mission militaire de la coalition internationale contre Daech se conclurait avant la fin du mois de septembre 2025. Entre-temps, plusieurs membres de la coalition devaient nouer des partenariats de sécurité bilatéraux visant à soutenir les forces irakiennes et à maintenir la pression sur l'EIL. Les deux pays se sont ainsi engagés à élaborer des procédures et des mesures pratiques concernant le calendrier et les modalités de la transition et ont réaffirmé leur détermination à protéger les conseillers de la coalition présents en Iraq pendant la période de transition, conformément à la Constitution irakienne. Le 30 septembre, les représentants et les ministres des membres de la coalition se sont réunis à Washington pour la dixième réunion ministérielle, à laquelle a participé le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq. Dans une déclaration

commune publiée à l'issue de la réunion, les représentants et les ministres ont salué l'Iraq pour son leadership et sa coopération et se sont félicités du travail fait par le pays pour rapatrier plus de 10 000 de ses nationaux depuis le nord-est de la République arabe syrienne, pour engager les responsabilités lorsque c'était nécessaire et pour aider les personnes déplacées à se réintégrer à la société dans leur lieu d'origine. Ils ont par ailleurs réaffirmé la détermination de la coalition à combattre Daech dans le monde entier et annoncé que des mesures seraient prises en vue d'une collecte de fonds destinée à financer les efforts de stabilisation dans les zones libérées de Daech, notant que la transition prévue de la mission militaire de la coalition en Iraq vers des partenariats de sécurité bilatéraux était le résultat d'une diminution de la menace représentée par Daech.

19. Au cours de la période considérée, Daech a continué de mener des attaques asymétriques, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine, visant en majeure partie les membres et les actifs des forces de sécurité iraqiennes, tandis que celles-ci ont poursuivi leur action de lutte antiterroriste, en réponse aux activités du groupe. Entre le 1^{er} mai et le 21 octobre, 69 attaques ont été imputées à Daech, visant en majeure partie les forces de sécurité iraqiennes. Le 29 août, dans l'ouest du pays, une opération menée en partenariat par les forces de sécurité iraqiennes et les forces militaires étatsuniennes a entraîné la mort de 14 combattants de Daech, dont 4 hauts responsables, selon un communiqué de presse publié le 13 septembre par le Commandement central des États-Unis.

20. Les forces de sécurité iraqiennes, avec le soutien de la coalition mondiale contre Daech, ont mené d'autres opérations contre les dirigeants de Daech en Iraq. Le 14 octobre, selon les informations communiquées par le Commandement central des États-Unis et les autorités iraqiennes, le principal dirigeant de Daech dans le nord de l'Iraq a été tué, de même que trois combattants du groupe. Dans une déclaration prononcée le 21 octobre, le Premier Ministre de la République d'Iraq a fait savoir que les forces de sécurité iraqiennes avaient mené dans la province de Salaheddine une opération ayant entraîné la mort de neuf dirigeants de Daech, dont son plus éminent représentant en Iraq.

21. Tout au long de la période considérée, le Ministère turc de la défense a continué de faire rapport sur les opérations terrestres et aériennes menées contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq, lesquelles se sont intensifiées de février à septembre. Dans une déclaration conjointe du 14 mars 2024, le mécanisme de sécurité entre l'Iraq et la Türkiye a fait savoir que le PKK représentait une menace pour la sécurité de la Türkiye et de l'Iraq et que le Conseil national de sécurité de l'Iraq avait décidé de considérer le PKK comme une organisation interdite en Iraq.

III. Point sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités des responsables de la Mission

22. Mohamed al-Hassan est arrivé à Bagdad le 10 octobre pour assumer les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI. Peu après son déploiement, il a tenu des réunions préliminaires avec le Président, le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le Président du Conseil supérieur de la magistrature, Fa'iq Zaidan, et d'autres représentants du Gouvernement, au cours desquelles il a notamment réaffirmé l'engagement total de la MANUI et de son personnel à continuer de servir

l'Iraq tout en veillant à ce que la Mission soit fermée dans de bonnes conditions. Tous les interlocuteurs irakiens ont apprécié l'aide apportée par la Mission à l'organisation des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Le Représentant spécial a également rencontré la Ministre des déplacés et des migrations le 17 octobre, avec laquelle il a discuté du travail fait par le Gouvernement aux fins du retour, de plein gré, en toute sécurité et en bon ordre, dans leurs régions d'origine, des personnes déplacées, ainsi que des moyens par lesquels l'ONU pourrait continuer à apporter son aide.

23. Les 15 et 16 octobre, le Représentant spécial s'est rendu dans la Région du Kurdistan d'Iraq, où il a rencontré le Président et le Premier Ministre de la Région, le Vice-Premier Ministre de la Région, Qubad Talabani, ainsi que le Président du Parti démocratique du Kurdistan, le Secrétaire général du parti de l'Union islamique du Kurdistan, Salahuddin Muhammad Bahaeddin, et le Président du Groupe pour la justice du Kurdistan, Ali Bapir. Il a abordé les questions des élections législatives dans la Région du Kurdistan, du soutien technique et des conseils apportés par la Mission aux institutions électorales, ainsi que des préparatifs de la transition de la MANUI en 2025.

24. Le 20 octobre, le Représentant spécial est retourné dans la Région du Kurdistan d'Iraq pour assister en personne à la tenue des élections législatives. Il a rencontré les représentants de la Haute Commission électorale indépendante, avec lesquels il a discuté des préparatifs des élections. Il a également visité des bureaux de vote dans les provinces d'Erbil et de Dahouk. S'adressant aux médias, il a félicité le peuple de la Région pour ce jour important et rendu hommage aux autorités de la Région, aux services de sécurité et à la Haute Commission électorale indépendante pour le bon déroulement du scrutin.

25. Au cours de la période considérée, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale, en tant qu'administrateur chargé de la MANUI, a collaboré étroitement avec le Président de la Haute Commission électorale indépendante à Bagdad et le Chef du Comité central de la Commission à Erbil sur les préparatifs techniques des élections législatives prévues pour le 20 octobre 2024 dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Il a également rencontré des dirigeants de la Région, notamment le Président, le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre, ainsi que des responsables de partis politiques, y compris ceux représentant des minorités, à Erbil et à Souleïmaniyé. Au cours de ces rencontres, il a souligné l'importance d'élections libres et transparentes et d'une large participation des électeurs, et mis en avant les efforts déployés par l'ONU pour renforcer la participation politique des femmes. Dans un entretien accordé le 28 août à un média local, il a réaffirmé l'importance des élections pour la légitimité des institutions de la Région, fait connaître le rôle d'appui que joue la MANUI et exhorté les électeurs à se rendre aux urnes.

26. Le Représentant spécial adjoint a participé à plusieurs rassemblements, séminaires et conférences à Bagdad. Il a assisté à la commémoration du dixième anniversaire de l'attentat perpétré par Daech à Sinjar et des crimes commis ensuite par le groupe contre la communauté yézidie au niveau international, et a participé à un séminaire organisé par le Ministère des affaires étrangères sur les crimes commis par Daech. Le 10 août, il a participé à la seizième conférence annuelle sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, où il s'est dit préoccupé par le fait que la législation irakienne contre la violence domestique, attendue de longue date, n'avait pas encore été adoptée, et a demandé que la loi de 2021 relative aux survivants yézidis soit mieux appliquée, notamment en ce qui concerne l'indemnisation des victimes de violences sexuelles perpétrées par Daech. Il a exhorté les dirigeants politiques à veiller à ce que tout projet de législation, y compris les

modifications proposées de la loi n° 188 de 1959, relative à la situation personnelle, protège les droits des femmes et des enfants conformément aux engagements internationaux de l'Iraq en matière de droits humains.

27. Le 31 août, à Karbala, le Représentant spécial adjoint a participé à une session de la cinquième conférence internationale « Islam is Life » (l'islam – la vie) sur le thème des droits humains et des problèmes contemporains. Il a souligné le rôle de l'ONU dans la protection et la promotion des droits humains au niveau mondial et appelé de ses vœux un dialogue ouvert, inclusif et respectueux sur les modifications proposées de la loi relative à la situation personnelle et les incidences qu'elles pourraient avoir sur les obligations de l'Iraq en matière de droits humains. Il a également abordé la question des modifications proposées de la loi iraquienne relative à la situation personnelle, ainsi que d'autres questions ayant trait aux droits humains et à la législation, également avec le Président du Conseil supérieur de la magistrature et le Chef du Mouvement de la sagesse nationale (Hikma).

B. Appui aux processus électoraux

28. La MANUI a fourni un appui consultatif et une assistance électorale technique à la Haute Commission électorale indépendante quand les préparatifs des élections législatives ont repris dans la Région du Kurdistan d'Iraq, après la publication du décret du 26 juin de la présidence de la Région fixant la nouvelle date des élections au 20 octobre 2024. Les conseillers électoraux de la MANUI ont aidé la Haute Commission à mettre à jour le calendrier électoral et à accompagner les travaux du comité chargé par la Commission de coordonner tous les préparatifs électoraux, y compris la reprise de l'inscription biométrique des électeurs et la réouverture de l'enregistrement des alliances électorales, des partis politiques et des candidats individuels.

29. À la demande de la Haute Commission, la MANUI a donné des conseils sur l'établissement de la réglementation électorale relative à l'enregistrement des candidats et à la répartition des sièges, et sur la représentation des minorités, conformément à la décision de l'Instance judiciaire électorale datée du 20 mai 2024, selon laquelle 5 des 100 sièges du Parlement de la Région du Kurdistan devaient être attribués aux composantes minoritaires de la Région. Elle a également aidé la Commission à préparer et à mener le processus de tirage au sort permettant de déterminer la séquence des bulletins de vote pour les deux alliances, les 12 partis politiques et les 123 candidats indépendants en lice pour les élections législatives de la Région du Kurdistan. La Haute Commission a annoncé, à l'issue de la période de vérification des candidatures, que 1 191 candidats, dont 368 femmes, se présentaient aux élections.

30. Au titre de ses activités de soutien technique, la MANUI a fourni un appui opérationnel et informatique à la Haute Commission pour établir la liste électorale définitive et mettre en place le système de gestion des résultats électoraux. La Haute Commission a annoncé que 2,9 millions d'électeurs étaient inscrits pour participer aux élections législatives dans la Région du Kurdistan, répartis dans 7 067 bureaux de vote, dans 1 431 centres de vote. Elle a recruté et formé plus de 41 000 personnes chargées d'encadrer le scrutin le jour des élections, à l'aide de la méthode de formation en cascade.

31. La Haute Commission a mené une intensive campagne d'information destinée à encourager la population à participer au scrutin et à renforcer la confiance dans le processus électoral. Sur les conseils de la MANUI, des supports d'éducation civique ont été élaborés dans le cadre d'une approche décentralisée faisant intervenir les bureaux locaux de la Haute Commission à Dahouk, Erbil et Souleïmaniyé, en tenant

compte de la diversité ethnique et linguistique de la Région du Kurdistan d'Iraq et en mettant l'accent sur l'inclusion des jeunes, des femmes et des minorités. La Haute Commission a également pris des mesures pour encourager le suivi du scrutin par des observateurs nationaux et internationaux, en organisant plusieurs séances d'information à l'intention des organisations nationales et de la communauté internationale sur le processus d'accréditation.

32. Au début de la campagne électorale, la MANUI a encouragé et soutenu la Haute Commission dans son dialogue avec les autorités de la Région du Kurdistan d'Iraq et les acteurs électoraux. La Haute Commission a mis en place des comités chargés de surveiller le déroulement de la campagne électorale et d'intervenir en cas de violation signalée ou de violences liées aux élections, en coordination avec le Haut Comité de sécurisation des élections. La MANUI et la Haute Commission ont également collaboré avec les institutions régionales et fédérales compétentes, notamment le Haut Conseil pour les femmes et le développement dans la Région du Kurdistan d'Iraq, afin de renforcer la participation des femmes au-delà du quota de 30 % de sièges réservés aux femmes et de lutter contre les agressions de femmes, qu'elles soient électrices, candidates ou agentes électorales.

C. Assistance humanitaire et aide au développement

33. Au 1^{er} octobre 2024, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays qui étaient rentrées chez elles s'élevait à 4,9 millions grâce au travail mené par le Gouvernement et au soutien coordonné des Nations Unies en Iraq. Néanmoins, quelque 1,05 million de personnes restaient déplacées à l'intérieur du pays, certaines dans des établissements formels, d'autres dans des implantations sauvages.

34. En juillet 2024, le Gouvernement fédéral a repoussé la fermeture des camps accueillant des personnes déplacées, partout sur le territoire iraquien (y compris dans la Région du Kurdistan d'Iraq), au-delà de la date du 30 juillet fixée initialement par le Conseil des ministres en janvier 2024. Au moment de la rédaction du présent rapport, les camps demeuraient opérationnels. Auparavant, le 4 juillet, le Premier Ministre avait mis en place un comité chargé d'examiner la question des personnes déplacées, présidé par le Ministère des déplacés et des migrations et constitué de représentants des autorités de l'État fédéral et de la Région du Kurdistan d'Iraq, en collaboration avec l'ONU. Chargé de soumettre à l'examen du Gouvernement des recommandations fondées sur un plan d'action pour des solutions durables en faveur des personnes déplacées, le comité s'est réuni pour la première fois le 12 août.

35. En septembre 2024, les derniers camps de personnes déplacées, tous situés dans les provinces de Dahouk et d'Erbil, accueillaient 26 611 familles (130 480 personnes). En tout, 8 089 familles (38 347 personnes) ont quitté les camps de Taza Dé et d'Achti (province de Souleïmaniyé), qui ont fermé respectivement en mars et en juin 2024. Les familles sont retournées dans leur région d'origine dans les provinces de Diyala, de Ninive et de Salaheddine ou se sont réinstallées à proximité dans la Région du Kurdistan d'Iraq.

36. Parallèlement, depuis mai 2021, 2 437 ménages, soit 9 535 personnes (dont 5 554 femmes et filles), ont été enregistrés au centre de réadaptation de Jadaa (province de Ninive), ce qui correspond à une augmentation de 367 ménages, soit 1 352 personnes, depuis le précédent rapport. Parmi ces ménages, 1 970 (7 294 personnes) – dont 543 ménages supplémentaires (1 784 personnes) depuis le précédent rapport – ont depuis quitté Jadaa pour retourner dans leur région d'origine.

37. Le 9 octobre, dans le cadre de la dix-septième série de retours organisés par le Gouvernement iraquien, 181 familles iraquiennes (706 personnes, dont 297 hommes

et 409 femmes) ont quitté le camp de Hol, dans le nord-est de la République arabe syrienne, pour rejoindre le centre de Jadaa. À la fin du mois d'octobre, il restait 651 ménages dans le centre (2 559 personnes, dont 1 449 femmes). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont continué d'accompagner les résidents du centre dans les démarches d'obtention des documents d'état civil. En juin, le Programme alimentaire mondial (PAM) a réalisé une évaluation qui a mis en évidence qu'il fallait assurer d'urgence une aide alimentaire durable dans le centre.

38. Le 10 juillet, le Ministre de l'intérieur du Gouvernement de la Région du Kurdistan a adopté, avec l'appui technique du HCR, des instructions administratives visant à harmoniser et normaliser les procédures d'asile dans la Région, y compris la définition des cas donnant droit au statut de demandeur d'asile. Le cadre réglementaire vise à défendre les droits des demandeurs d'asile et à renforcer la protection des réfugiés dans la Région.

39. Depuis avril 2024, la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Gouvernement iraquien a permis à 500 propriétaires yézidis de recevoir des titres de propriété officiels. Cette mesure marque une étape vers le respect des engagements pris par le Gouvernement d'accélérer le processus pour les 14 000 derniers bénéficiaires de Sinjar qui attendent actuellement la conversion des certificats d'occupation qui leur ont été délivrés par ONU-Habitat en titres de propriété officiels. Les titres officiels apporteront une sécurité et une stabilité durables à des milliers de familles yézidies. Par ailleurs, depuis mai 2024, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a réhabilité 392 logements dans les provinces d'Anbar et de Ninive, ce dont ont bénéficié 2 705 personnes (1 326 femmes et 1 379 hommes), ainsi que quatre points de ravitaillement en eau dans l'ouest de la province d'Anbar, ce qui a bénéficié à quelque 37 340 personnes.

40. En juillet 2024, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre de la République d'Iraq, a annoncé la création du Comité national du Programme Mémoire du monde pour l'Iraq, qui a commencé son travail de constitution d'une candidature d'inscription au Registre Mémoire du monde de l'UNESCO pour les documents liés aux crimes commis par Daech. De juin à août, l'UNESCO a également organisé une série d'activités de formation sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes.

41. Le Service de la lutte antimines a enlevé 1 501 engins explosifs sur une superficie de 347 090 mètres carrés dans la province de Ninive. Il a continué à travailler à la localisation en s'associant au Ministère iraquien de l'intérieur pour former les policiers à des méthodes sûres et efficaces de réduction des risques que représentent les munitions explosives pour le public. Il a formé 89 policiers (dont 16 femmes), notamment à l'utilisation de technologies telles que les drones, les systèmes mondiaux de localisation et les détecteurs de métaux pour le repérage et l'élimination de munitions explosives.

42. En juillet, le PAM a lancé un projet triennal d'adaptation climatique à l'appui de la sécurité alimentaire et de la stabilité afin de renforcer les capacités locales en matière de préparation aux changements climatiques et de promouvoir des pratiques agricoles durables. En juin et juillet, l'OIM a dirigé une mission interinstitutions des Nations Unies dans le sud de l'Iraq afin de réaliser une évaluation technique des déplacements causés par les changements climatiques dans les provinces de Bassora, Dhi Qar et Mouthanna, dont les conclusions permettront de mener une action concertée pour réduire au minimum ces déplacements.

43. En juillet, le PAM a signé une lettre de coopération avec le Ministère du travail et des affaires sociales pour un projet de parcours d'autonomisation économique dont l'objectif est d'améliorer le filet de protection sociale de l'Iraq par la fourniture d'une assistance technique, le renforcement des capacités et la création d'une plateforme visant à donner aux bénéficiaires un accès aux perspectives d'autonomisation économique. Du fait de l'achèvement de la transition numérique dans les provinces de Najaf et de Mouthanna, respectivement en 2023 et en 2024, il se prépare également à transférer au Ministère du commerce le système informatisé de distribution publique, c'est-à-dire le programme de filet de protection sociale permettant à des populations réparties sur tout le territoire iraquien de bénéficier d'une aide alimentaire. Il s'efforce également de déployer le système informatisé dans d'autres provinces, en partenariat avec le Ministère.

44. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a continué à accompagner le Gouvernement dans ses efforts d'intégration de pratiques agricoles durables et à mettre en avant des techniques et des méthodes novatrices. En collaboration avec le Gouvernement iraquien, elle facilite l'élimination des déchets dangereux des eaux qui se déversent dans les marais. En outre, son travail de préservation de la biodiversité agricole et de conservation du matériel génétique des plantes de l'Iraq avance à grands pas grâce à la restauration et à la création de banques de semences dans les provinces de Bagdad et de Souleïmaniyé.

45. Le 22 juillet, à l'occasion de la deuxième conférence internationale de Bagdad sur la lutte contre les stupéfiants, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a présenté le rapport intitulé « Drug trafficking dynamics across Iraq and the Middle East (2019-2023) : trends and responses » (La dynamique du trafic de drogues en Iraq et au Moyen-Orient (2019-2023) : tendances et ripostes) qui, outre une analyse des tendances du trafic de drogues dans la région, propose un plan d'action visant à aider les autorités nationales, régionales et internationales à intensifier la collaboration en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants illégaux.

46. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni un soutien technique au processus de réforme du secteur de la sécurité en Iraq, notamment des conseils destinés à mieux planifier l'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité pour la période 2024-2032 et des activités de renforcement des capacités de coopération interinstitutionnelle en matière d'enquêtes sur la criminalité financière. Du fait de l'évolution des besoins du secteur de la sécurité face aux changements climatiques, le Programme, en collaboration avec le Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale de l'Iraq et le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, a publié un rapport sur la contribution du secteur de la sécurité iraquien au règlement des problèmes de sécurité liés au climat et à l'environnement. En outre, il a organisé une table ronde avec le Conseil supérieur de la magistrature et le Ministère de l'environnement sur le jugement des questions environnementales. Il a également apporté son appui à la réalisation d'une évaluation complète du plan d'action du Ministère de l'intérieur pour 2024 et aidé les institutions iraquiennes du secteur de la sécurité à élaborer un plan d'action pour l'autonomisation des femmes.

47. Le Gouvernement iraquien et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré un avant-projet de plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2025-2029, qui tient compte des activités de la MANUI qui seront transférées à l'équipe de pays conformément au plan du Secrétaire général pour la transition et la liquidation de la MANUI. Le 30 juillet, le Comité de pilotage conjoint de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement iraquien s'est réuni pour examiner les résultats annuels et les priorités approuvées pour 2024 au titre de l'actuel plan-cadre (2019-2024).

D. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

48. Au cours de la période considérée, la MANUI a apporté un soutien technique au secrétariat du Comité suprême de lutte contre le discours de haine, créé par le Premier Ministre et présidé par la Ministre des communications, afin de l'aider à élaborer une stratégie nationale de lutte contre les discours de haine qui soit conforme aux normes internationales. Le Comité suprême travaille actuellement à l'élaboration d'un avant-projet, qui sera ensuite soumis à l'avis d'experts gouvernementaux, de la société civile, de la MANUI et d'autres parties prenantes.

49. Au cours de la période considérée, la MANUI a organisé trois tables rondes dans les provinces de Bagdad, Bassora et Dahouk sur la protection de l'espace civique et de la liberté d'expression. Journalistes, blogueurs, avocats, défenseurs des droits humains et représentants de la société civile ont participé à ces sessions, qui visaient à cerner les principales questions et préoccupations liées à la liberté d'expression dans l'espace public en ligne et hors ligne. Cette initiative s'est conclue par un quatrième atelier, à Bagdad, au cours duquel la MANUI a facilité un dialogue structuré sur la liberté d'expression entre des représentants de la société civile et des autorités gouvernementales concernées, notamment des représentants des Ministères des communications, de l'intérieur, et du travail et des affaires sociales, de la Commission des droits de l'homme de la Chambre des députés, de la Commission des médias et de la communication ainsi que de la magistrature.

50. Du 28 au 30 juillet, la MANUI, en collaboration avec l'organisation non gouvernementale internationale Impunity Watch, a organisé à l'intention de représentants de la société civile et de membres des familles des personnes disparues de tout l'Iraq un atelier de formation de trois jours sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection contre les disparitions forcées. L'atelier visait à renforcer la capacité des participants à engager des échanges efficaces avec ces mécanismes.

51. Le 23 août, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a publié ses observations finales sur les vingt-sixième et vingt-septième rapports périodiques combinés de l'Iraq sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La délégation iraquienne, emmenée par le Ministre de la justice, M. Khaled Shwani, a eu un dialogue constructif avec le Comité, qui s'est félicité des mesures législatives, institutionnelles et de politique générale prises par l'Iraq depuis son dernier examen périodique, en 2019. Le Comité a formulé des recommandations censées répondre aux préoccupations recensées ; ainsi, il a suggéré que l'Iraq adopte un ensemble complet de lois contre la discrimination.

52. Les 28 et 29 août, à la demande de la Commission pour l'intégrité de l'Iraq, la MANUI, en collaboration avec le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a organisé un atelier de deux jours sur une approche de la lutte contre la corruption fondée sur les droits humains. Parmi les participants figuraient des membres du personnel de la Commission pour l'intégrité, ainsi que des représentants de la magistrature, des ministères, de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et d'organisations de la société civile.

53. Les organismes des Nations Unies présents en Iraq ont continué de suivre l'évolution des débats législatifs sur les propositions de modification de la loi n° 188 de 1959 relative à la situation personnelle et encouragé la tenue de vastes consultations avec un large éventail d'Iraqiens sur les changements proposés. Le 16 septembre, la Chambre des députés a achevé la deuxième lecture du projet de modifications de la loi. Si ces modifications étaient promulguées, l'Iraq pourrait se trouver en contravention avec les obligations et normes internationales en matière de

droits humains, notamment le principe d'égalité et de non-discrimination. Le Premier Ministre a demandé un débat approfondi sur ces questions avant le vote sur les modifications, et le débat au Parlement et dans la sphère publique se poursuit.

54. Les organisations de la société civile et les journalistes ont continué de faire l'objet de restrictions de leur liberté d'expression, notamment d'arrestations et de poursuites en application des dispositions générales du Code pénal interdisant la diffamation et l'outrage. Au cours de la période considérée, la MANUI a recueilli des données sur 10 cas de poursuites pour diffamation engagées contre des militants et journalistes ayant exprimé des critiques à l'égard de responsables politiques ou personnalités publiques. Les militants ont également continué de faire l'objet d'intimidations et de violences pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Ainsi, la MANUI a établi que, le 30 juillet, un avocat militant avait été contraint de déménager à la suite de menaces proférées par des éléments armés non identifiés ; ceux-ci réagissaient à une déclaration faite par l'avocat à l'occasion d'une manifestation publique où il avait dénoncé la présence de milices en Iraq. Par ailleurs, le 12 juillet, des hommes armés non identifiés ont tiré à balles réelles sur la résidence d'un militant qui avait critiqué la corruption parmi les autorités locales.

55. Le 3 octobre, le Sous-Comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, l'un des plus grands réseaux mondiaux de défense des droits humains veillant au respect des Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) par les institutions nationales concernées, a procédé à un examen spécial visant à vérifier que la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme agissait bien en conformité avec les Principes de Paris.

56. La Haute Commission est sans conseil de commissaires nommé par le pouvoir législatif depuis 2021. En l'absence d'un conseil dûment constitué, c'est le Ministre de la justice qui fait actuellement office de Chef de la Haute Commission. Compte tenu du rôle que joue la Haute Commission en tant qu'institution nationale indépendante de défense des droits humains agissant en vertu de la Constitution iraquienne, il est essentiel que la Chambre des députés prenne immédiatement des mesures pour nommer au plus vite le conseil des commissaires, et ce, dans le plein respect des procédures établies dans le cadre de la législation nationale et conformément aux Principes de Paris.

57. Au cours de la période considérée, la MANUI a confirmé qu'au moins 40 prisonniers, dont 1 femme, avaient été exécutés. La majorité d'entre eux auraient été déclarés coupables de faits de terrorisme et condamnés à mort, les dernières exécutions en date (21 prisonniers) ayant eu lieu le 25 septembre.

58. Entre le 1^{er} mai et le 21 octobre, la MANUI a recensé 23 cas de violences liées au conflit, qui ont fait au moins 43 victimes civiles (28 morts, dont 18 enfants et 1 femme, et 15 blessés, dont 4 enfants et 1 femme). Les causes en sont en majorité les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, suivis des attaques aériennes, des tirs d'armes légères et des tirs indirects.

59. Entre le 1^{er} mai et le 21 octobre, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information sur les violations graves des droits de l'enfant commises en temps de conflit armé) a confirmé 34 violations graves commises contre 26 enfants (15 garçons et 11 filles), dont le meurtre ou la mutilation de 19 enfants (14 garçons et 5 filles) par des restes explosifs de guerre (12 morts, 5 mutilations) et des frappes aériennes (2 morts), l'enlèvement de 5 filles et 1 garçon, et 1 cas d'attaque contre un hôpital.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de sécurité

60. Afin de permettre le bon déroulement des opérations des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de mener ses activités de surveillance et d'analyse, d'ajuster les mesures de sécurité et les plans d'urgence, d'assurer la liaison avec les autorités du pays hôte et de diffuser des alertes de sûreté et de sécurité et des avis pour informer le personnel des menaces et de l'évolution des conditions de sécurité et de sûreté.

61. Le Département a appuyé en moyenne 38 missions par jour dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a continué de travailler en étroite coordination avec le Gouvernement afin que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises.

B. État d'avancement de la transition de la Mission

62. Conformément à la résolution [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, le plan de transition et de liquidation, qui doit être établi le 31 décembre 2024 au plus tard, est en cours de rédaction, en concertation avec le Gouvernement iraquien. Ce plan définira les modalités et les moyens par lesquels la MANUI commencera à transférer ses tâches et à réduire et à retirer son personnel et ses biens en bon ordre et en toute sécurité, d'ici au 31 décembre 2025, après quoi la MANUI cessera toutes ses activités et opérations, sauf, le cas échéant, les dernières tâches afférentes à la liquidation.

63. En vue de préparer la transition, un groupe de travail intégré a été créé au Siège de l'ONU en juin 2024 afin de fournir des orientations stratégiques et de coordonner avec la Mission le processus de planification de la transition. Au cours de la période considérée, la MANUI a procédé à un inventaire de ses activités afin de planifier leur transfert progressif, s'il y avait lieu, à d'autres entités et partenaires des Nations Unies, et contribué à la réalisation de trois évaluations intégrées sur de grandes questions liées à la transition destinées à étayer le plan de transition et de liquidation. L'équipe de pays des Nations Unies a pris des mesures pour permettre l'intégration de certaines tâches relevant du mandat de la MANUI dans le futur plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) pour l'Iraq.

64. Au cours de la période considérée, les responsables de la MANUI ont multiplié les contacts auprès de différentes parties prenantes impliquées dans le processus de transition. En août, le Gouvernement iraquien a informé la Mission de la création d'un comité chargé de faciliter les interactions avec l'équipe dirigeante de la MANUI sur les questions de transition, conformément à la résolution [2732 \(2024\)](#). Le comité a rencontré l'équipe de transition de la Mission le 11 août, le 12 septembre et le 6 octobre pour examiner diverses questions relatives au plan de transition et de liquidation de la MANUI qui est en cours d'élaboration. Le 15 octobre, la MANUI a transmis au comité le projet de plan de transition et de liquidation pour consultation officielle.

C. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

65. En juillet 2024, la MANUI avait achevé son projet d'énergie solaire et répondait, au moment de l'établissement du présent rapport, à la moitié des besoins énergétiques des locaux des Nations Unies à Bagdad, Erbil et Kirkouk grâce à des sources renouvelables. Ces projets d'énergie renouvelable sont conformes au Plan

d'action environnemental de la Mission et font figure d'exemples dans une région aux prises avec les effets néfastes des changements climatiques. Dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités du personnel local, la Mission a fait intervenir dans la conception et l'exécution du projet des ingénieurs et du personnel recrutés localement. En outre, dans les complexes des Nations Unies, la consommation d'eau douce devrait diminuer de 50 % grâce à la modernisation des stations d'épuration et à l'utilisation d'eau traitée pour l'irrigation au goutte-à-goutte, ce qui devrait s'accompagner d'une réduction de 80 % de l'effort requis pour l'irrigation manuelle.

66. Les efforts de la MANUI en matière de gestion des déchets ont permis de réduire de 60 % le transport des déchets solides vers les décharges, en particulier à Bagdad, Erbil et Kirkouk. La Mission laisse une empreinte environnementale positive également en effectuant un contrôle continu de la performance des systèmes afin de réduire son empreinte carbone et d'être plus économe en énergie. Elle s'est organisée pour transmettre au Gouvernement iraquien, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires ses compétences en matière d'initiatives environnementales.

67. Conformément aux résolutions [2379 \(2017\)](#) et [2697 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, la MANUI a fourni des services d'appui à la mission dans le cadre de la liquidation de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, dont le mandat s'est achevé le 17 septembre 2024.

V. Observations

68. Je salue les efforts faits par le Gouvernement iraquien en faveur de la paix, du développement et de la stabilité en Iraq, et en particulier le travail mené par le Premier Ministre Al Sudani à cet égard. Face à l'escalade régionale, je demande de nouveau de prendre des mesures résolues en vue d'une désescalade. Je remercie également le Gouvernement iraquien pour son appui indéfectible à l'action des Nations Unies, et pour l'aide vitale qu'il a apportée au Liban et à Gaza.

69. L'élection d'un nouveau président à la Chambre des députés, après une longue impasse politique, est une évolution positive. Un parlement efficace est indispensable pour promulguer des lois essentielles, exercer un contrôle de supervision et renforcer les institutions de l'État.

70. Je salue les efforts déployés par toutes les parties prenantes en vue de la tenue des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq le 20 octobre 2024. Je félicite particulièrement la Haute Commission électorale indépendante d'avoir assuré l'organisation et la tenue de ce scrutin en bon ordre.

71. Je félicite les habitants de la Région du Kurdistan d'Iraq qui sont allés voter, ont fait entendre leur voix et ont choisi leurs dirigeants et représentants publics pour les quatre années à venir. Je souhaite également souligner qu'il importe de respecter la volonté du peuple telle qu'elle s'est exprimée à travers les urnes et d'accepter les résultats électoraux. J'engage les partis politiques et les candidats à recourir aux moyens juridiques appropriés pour traiter les contentieux électoraux et j'encourage les autorités judiciaires électorales à statuer rapidement en cas de contentieux, de manière à pouvoir certifier les résultats sans délai et mettre en place des institutions gouvernementales régionales dûment élues.

72. Il reste prioritaire de trouver des solutions durables à la question des personnes déplacées en Iraq. Je salue la décision du Premier Ministre de créer, en concertation avec l'ONU, un haut comité national chargé de remédier à la question des personnes déplacées en Iraq et de trouver des solutions appropriées pour les personnes

déplacées, qu'elles se trouvent dans un camp ou non, ainsi que pour les personnes rapatriées vulnérables.

73. L'ONU continuera d'aider le Gouvernement iraquien à rapatrier ses citoyens du camp de Hol, dans le nord-est de la République arabe syrienne. Je salue à cet égard l'action du Gouvernement, qui continue de s'employer méthodiquement à rapatrier ses citoyens depuis le camp de Hol.

74. Je demande également à tous les États Membres dont des nationaux se trouvent dans le camp de Hol de les rapatrier sans attendre. Je compte que nous serons en mesure de mener à bien cette entreprise humanitaire dans un avenir proche.

75. Les effets des changements climatiques et de la pénurie d'eau se font sentir tous les jours en Iraq et il faut s'attaquer à ce problème de toute urgence. Pour cela, des efforts concertés aux plans national et international sont nécessaires. L'ONU est disposée à aider le Gouvernement iraquien, de même que les autres pays de la région, à mettre au point des solutions pratiques et durables à cet égard.

76. Le prochain plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) permettra à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement iraquien de disposer d'un cadre stratégique commun pour accompagner l'exécution du plan de développement national du pays pour la période 2024-2029 et aider le pays à s'acquitter de ses engagements au titre des objectifs de développement durable. L'équipe de pays assumera les tâches résiduelles de la MANUI conformément à la résolution 2732 (2024) du Conseil de sécurité. Je compte que l'Iraq contribuera financièrement à la réalisation du prochain plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

77. La modification de la loi iraquienne relative à la situation personnelle est un important chantier juridique et social, qui nécessite un examen minutieux de ses incidences sur les droits des femmes et des enfants. Je demande à toutes les parties prenantes iraquiennes de veiller à ce que toute modification de la loi soit conforme aux obligations internationales de l'Iraq en matière de droits humains. Par ailleurs, je préconise vivement que les lois en suspens contre la violence domestique soient adoptées rapidement, conformément aux normes internationales.

78. Dans une société démocratique, la société civile, les défenseurs des droits humains et les médias jouent un rôle essentiel en appelant l'attention sur les préoccupations liées aux droits humains et en collaborant avec les autorités pour trouver des solutions. J'insiste sur le fait qu'il importe de protéger l'espace civique et démocratique et de permettre aux acteurs de la société civile de se mobiliser librement pour promouvoir les valeurs démocratiques et la protection des droits humains.

79. Je me félicite de la création du comité gouvernemental chargé de faciliter la transition de la MANUI, ainsi que du processus de consultation sur le plan de transition et de liquidation, conformément à la résolution 2732 (2024). Ce plan doit permettre à la MANUI d'entamer une transition et un retrait ordonnés, progressifs et sûrs, tout en continuant à s'acquitter de son mandat, réduit à des fonctions essentielles, jusqu'au 31 décembre 2025.

80. J'espère que les Gouvernements iraquien et koweïtien continueront d'avancer sur les questions d'intérêt commun qu'il leur reste à régler, sur la base des principes de respect mutuel, de respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des relations de bon voisinage.

81. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la MANUI, Mohamed Al Hassan, qui a récemment pris ses fonctions, le Représentant spécial adjoint, Claudio Cordone, qui a assuré l'intérim de juin à septembre 2024, et

le personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel il continue de remplir le mandat confié à l'Organisation dans le pays.
